

Direction des Espaces Verts et de l'Environnement

2021 DEVE 82 Subventions (2 000 euros) à 2 associations de jardins partagés pour leurs actions en faveur de la biodiversité

**PROJET DE DELIBERATION
EXPOSE DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

Depuis 2003, dans le cadre du programme municipal Main Verte, la Ville aménage des jardins partagés et encourage les initiatives pour en créer de nouveaux. Les associations qui se voient confier la gestion et l'animation de ces jardins s'engagent à respecter les principes de la charte Main Verte en matière d'animation, de gestion écologique avec l'interdiction d'employer des produits phytosanitaires, pesticides et engrais chimiques, à l'image des règles qui régissent l'entretien des espaces verts parisiens et d'ouverture au public avec un accueil par l'association au minimum de deux demi-journées par semaine dont une le week-end et un accès libre permanent pour les jardins partagés situés dans des espaces verts municipaux.

Au 15 juin 2021, la Ville de Paris totalisait 150 jardins partagés ouverts au public. Ces jardins partagés sont aménagés principalement sur des terrains appartenant à la Ville (pour 107 d'entre eux). 43 jardins partagés sont aménagés sur des terrains extramunicipaux (dont 28 chez des bailleurs sociaux).

Renaturer la Ville par la création d'espaces verts améliore le cadre de vie et la santé des habitantes et habitants. La gestion d'espaces verts par et pour les habitantes et habitants, favorise, au-delà d'une sensibilisation concrète aux problématiques de nature urbaine, la création de dynamiques de quartiers et le renforcement du lien social et intergénérationnel.

C'est dans le respect de la charte Main Verte que les associations permettent à leurs adhérentes et adhérents de bénéficier d'un espace où cultiver et se rencontrer. Pour l'année 2021, je vous propose de financer deux jardins partagés pour deux projets :

- L'association Les jardinières et jardiniers du 2^e pour son projet « Aménagement des carrés de culture et du compostage du potager collectif Potager de La Lune Paris 2^e » qui permettra d'améliorer la production du potager, de mettre en place un compostage rotatif pour le quartier et de compléter l'outillage de l'association – pour un montant de 1000 euros sur le budget d'investissement.
- L'association L'oasis de Koufra (14^e) pour son projet « d'amélioration du système d'arrosage » qui a pour but de créer un réseau enterré d'irrigation

amenant l'eau en quantité appropriée au pied des plantes et permettant d'activer cet arrosage en soirée ou la nuit – pour un montant de 1000 euros sur le budget d'investissement.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris